Image not found or type unknown

Logée a titre gratuit

Par **Rossa**, le **13/10/2023** à **11:46**

Bonjour,

Je vis depuis 10 ans avec mon ami ,s'il devait décéder avant moi , j'aimerai savoir si je dois faire des papiers devant notaire ou non pour pouvoir rester dans la maison le temps de trouver un logement et recuperer mes affaires personnelles ,meubles ,menager et effets personnels,il a 4 enfants qui voudront bien evidemment vendre la maison de suite...

Merci

Par **Visiteur**, le **13/10/2023** à **14:06**

Bonjour,

Si votre concubin le souhaite, il peut vous léguer un droit d'usage et d'habitation. Un testatment est indispensable, de préférence enregistré chez un notaire.

Sinon, vous n'avez aucun droit sur cette maison et n'aurez que peu de temps pour trouver un autre logement (2 à 3 mois au mieux s'ils vendent)

Par **Rossa**, le **13/10/2023** à **18:06**

Merci pour votre réponse..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés